

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N°** CD-2022-4-2-1

**Séance du** jeudi 20 octobre 2022

### **STRATEGIE D'IMPLICATION DANS LES PROJETS AGRO- ENVIRONNEMENTAUX POUR LA PERIODE 2023 - 2027**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

KLINKERT Brigitte procuration à MILLION Lara  
KOCHERT Stéphanie procuration à VOGT Victor  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie procuration à MATT Nicolas  
MULLER Lucien procuration à MARTIN Monique  
STRAUMANN Eric procuration à KAMMERER Joseph

WOLF Etienne procuration à WOLFHUGEL Christiane

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

- VU les articles L 113-8 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux Espaces Naturels Sensibles,
- VU l'avis de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 04 octobre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le portage des Projets Agro-environnementaux et Climatiques « Rieds » et « Territoires du Haut-Rhin » annexés à la présente délibération, par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve les principes de financements des Projets Agro-environnementaux et Climatiques portés par la Collectivité, ainsi que les PAEC "Montagne Vivante" et "Parc Naturel des Vosges du Nord" annexés à la présente délibération, pour un montant de crédits de paiement annuel prévisionnel de 240 000 € ;
- Décide de poursuivre, pour 2023, les principes d'interventions de la Collectivité dans les différents PAEC annexés à la présente délibération, à savoir le soutien des mesures ciblées liées à l'herbe permettant une action sur la biodiversité, la qualité de l'eau et les paysages ;
- Décide de solliciter, dans le cadre des appels à projets de l'Etat, les moyens nécessaires au portage et à l'animation de ces PAEC auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt, ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les PAEC « Rieds » et « Territoires du Haut-Rhin ».

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, en tant que 2ème Vice-présidente, au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, Denis SCHULTZ, en tant que Maire de la Commune de Sand, Etienne WOLF, en tant que Maire de la Commune de Brumath, ne participent ni au débat ni au vote.

Annick LUTENBACHER et Monique MARTIN, en tant que membres du bureau au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité